# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

.....

### Aux contribuables de la susdite municipalité

#### **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité OUE:

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlement no 319-2018 pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

Règlement no 320-2018 concernant les limites de vitesse dans un secteur désigné du rang de la Rivière de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 216-2010

Règlement no 321-2019 fixant les taux de taxes pour l'année 2019

Règlement no 322-2019 relatif au traitement des membres du conseil municipal et abrogeant le règlement no 142-2005 et ses amendements

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-quatrième (24e) jour du mois de janvier deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le vingt-quatrième (24e) jour de janvier 2019, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 janvier deux mille dix-neuf (2019).

Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière